



EN BREF :

- Messages importants.
- À l'agenda.
- Carences observées.
- Délais avant la récolte.
- Un peu de vocabulaire : coulure et millerandage, ce ne sont pas des maladies!
- Degrés-jours et développement.
- Survol météo.
- Interventions en cas de grêle.
- Délavement et résistance.
- Maladies observées et actions de prévention.
- Modèles graphiques de développement du blanc.
- Insectes observés et interventions : tordeuse de la vigne, scarabée du rosier et scarabée japonais.
- Références.

MESSAGES IMPORTANTS

De retour en 2011, la [collecte de pesticides périmés](http://www.agrireseau.qc.ca/argeneral/documents/AfficheRecuperationPesticide2011BR.pdf) aura lieu à 11 endroits du 6 au 23 septembre prochain. Pour connaître les lieux de récupération, veuillez consulter le site internet suivant : <http://www.agrireseau.qc.ca/argeneral/documents/AfficheRecuperationPesticide2011BR.pdf>.

L'**avertissement No 12** couvre une période de **deux semaines**. Par la suite, les communiqués seront produits seulement lorsque les situations et observations dans les vignobles le nécessiteront. Par contre, les conseillers demeurent sur le terrain et leurs observations nous sont rapportées hebdomadairement.

À L'AGENDA

Irrigation : il est important d'irriguer les nouvelles plantations puisque très peu de pluie efficace est tombée dernièrement. Plusieurs endroits ont été « victimes » d'orages violents avec de fortes précipitations. Malgré la quantité importante de pluie reçue rapidement, cette eau est peu utile, car elle « frappe » le sol sans y pénétrer et, en plus, elle délave rapidement vos couvertures fongiques!!!

Rendement et qualité : pour ceux d'entre vous qui opteront pour plus de qualité au niveau des fruits que de rendement total, le dégrappage devrait être mis à l'agenda pour bientôt. Malheureusement, aucune donnée technique n'est disponible pour connaître le nombre de grappes à laisser par plant. On tentera d'établir un équilibre entre la quantité de feuilles et le nombre de grappes. Trop de grappes pour pas assez de feuilles résulteront en des fruits de plus petit calibre.

CARENES OBSERVÉES

Des carences en magnésium (Mg) sont encore observées dans la majorité des régions principalement sur les cépages Frontenac. Des applications généralisées ou localisées d'engrais foliaires devraient corriger cette problématique rapidement.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Malgré que la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à regarder les délais avant la récolte des produits utilisés. Référez-vous au tableau de l'avertissement **No 10** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10vig11.pdf>) pour connaître ces délais. Au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de la récolte, le tableau sera mis à jour dans un nouvel avertissement.

UN PEU DE VOCABULAIRE

La coulure et le millerandage ne sont pas des maladies. Voyez leur définition dans l'avertissement **No 10** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10vig11.pdf>).

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Moyenne des degrés-jours (°C) en base 6 accumulés depuis la pousse verte et stades phénologiques observés des vignes selon les régions

Région	Pour le suivi du blanc		Stades phénologiques observés au champ
	Date approximative de la pousse verte (stade 6)	Moyenne des degrés-jours depuis la pousse verte	
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	6 juin	437,80	-
Capitale-Nationale : Cap Tourmente, Château-Richer, Saint-François	28 mai	640,33	27 à 31 (14 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas, Tingwick	17 mai	803,70	31 à 33 (18 juillet)



Région	Pour le suivi du blanc		Stades phénologiques observés au champ
	Date approximative de la pousse verte (stade 6)	Moyenne des degrés-jours depuis la pousse verte	
Chaudière-Appalaches : Boyer Nord, Saint-Flavien, Scott	27 mai	644,10	29 à 31 (14 juillet)
Etrie : Lennoxville, Magog, Richmond	17 mai	761,73	31 à 33 (19 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette, Lanoraie	18 mai	793,57	31 à 33 (18 juillet)
Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka	16 mai	793,27	31 à 33 (19 juillet)
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Farnham, Frelighsburg, Granby, Marieville, Philipsburg, Saint-Hyacinthe, Sorel, Sutton, Varennes, Verchères	13 mai	861,70	31 à 33 (19 juillet)
Montérégie-Ouest : Côteau-du-Lac, Hemmingford, Huntingdon, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde, Sainte-Martine, Valleyfield	12 mai	890,53	31 à 33(19 juillet)
Outaouais : Cheneville, Luskville, Montebello	17 mai	787,87	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac Sainte-Croix, Saint-Prime, Jonquière	3 juin	542,00	27 à 31 (15 juillet)

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



27 : Nouaison.



29 : Baies de la taille d'un plomb (4 à 6 mm).



31 : Baies de la taille d'un pois (7 à 10 mm).



33 : Fermeture de la grappe.



SURVOL MÉTÉO

Malgré un début de saison plus tardif, les degrés-jours en base 10 cumulés depuis le 1^{er} mars 2011 se rapprochent maintenant de ceux de 2010. Quant aux précipitations, elles ont principalement été reçues en début de saison. Une pluie fine qui durerait quelques heures serait grandement appréciée dans les prochains jours afin de rétablir le bilan hydrique des sols.

Régions*	2009		2010		2011	
	Moyenne degrés-jour base 10	Précipitations (mm)	Moyenne degrés-jour base 10	Précipitations (mm)	Moyenne degrés-jour base 10	Précipitations (mm)
Bas-Saint-Laurent	269,80	367,40	430,40	265,3	307,40	347,00
Capitale-Nationale	389,93	421,97	594,60	217,57	463,80	483,13
Centre-du-Québec	451,75	420,25	669,25	287,30	585,20	378,00
Chaudière-Appalaches	384,97	492,57	586,83	339,00	476,00	431,57
Estrie	438,10	424,57	620,73	405,03	546,43	443,27
Lanaudière	452,83	388,10	666,33	335,33	561,77	402,07
Laurentides	427,26	393,53	648,43	340,57	569,43	351,00
Mauricie	319,90	414,10	531,90	220,20	429,50	399,33
Montérégie-Est	506,10	396,44	703,18	394,13	631,27	455,00
Montérégie-Ouest	511,73	343,14	721,69	358,65	655,38	391,34
Outaouais	437,17	475,07	633,40	314,87	570,30	458,73
Saguenay-Lac-Saint-Jean	351,60	243,53	516,73	190,63	423,23	304,43

*Mêmes municipalités utilisées que pour le suivi du blanc, Mauricie = Saint-Maurice
Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC

EN CAS DE GRÊLE

Attention, de la pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée rot blanc ou Coître de la vigne, pourrait se développer sur les baies après la véraison si celles-ci sont blessées. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un traitement au cuivre[🐞], au folpet ou au captane dans les 24 heures suivant l'évènement protégera les baies. Dépassé 24 heures, le traitement n'est plus efficace; le champignon a eu assez de temps pour infecter les fruits.

DÉLAVEMENT

Attention! Les produits **protectants** sont habituellement **délavés** après des précipitations de **20 à 25 mm de pluie (sauf le cuivre[🐞] et le soufre[🐞] qui le sont généralement après environ 10 mm), ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents**. Ces importantes quantités d'eau délavent les protections appliquées précédemment. De plus, lors de périodes de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler plus fréquemment selon votre région de taille afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.



RÉSISTANCE

Afin de **diminuer** les risques de **résistance** de certains produits à diverses **maladies**, utilisez de préférence les fongicides **curatifs** (**ELEVATE, FLINT, INSPIRE, LANCE, NOVA, PRISTINE, PRESIDIO, PRISTINE, REVUS, RIDOMIL, SCALA, SOVRAN et VANGUARD**) dans la bonne fenêtre d'application et, si possible, seulement en **dernier recours**. Malgré que plusieurs étiquettes de ces produits mentionnent la possibilité de les utiliser plusieurs fois durant la saison, il est important de ne pas oublier d'alterner les familles chimiques et, si possible, de ne pas faire deux applications consécutives avec le même produit même si on cible deux maladies différentes.

Plusieurs de ces produits sont homologués et efficaces contre un bon nombre de maladies. Pour un aperçu rapide de l'efficacité des fongicides protectants et curatifs sur les maladies rencontrées, référez-vous au bulletin d'information **No 05** du 7 juillet dernier (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig11.pdf>).

Utilisez de **préférence** des produits **protectants** dont les **matières actives** contiennent du **cuivre** 🐞, du **soufre** 🐞, du **captane**, du **folpet** ou des produits tels que **DIKAR, DITHANE, FERBAM, GAVEL, HUILE DE PULVÉRISATION, MILSTOP** 🐞, **PENCOZEB, POLYRAM, QUINTEC, SERENADE** 🐞 et **VIVANDO**.

Les liens Internet pour consulter les étiquettes de tous ces produits sont disponibles à différents endroits dont dans le document intitulé « **VIGNE, Guide de protection 2011** » disponible à l'adresse suivante : (http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf) ainsi que dans les bulletins d'information **No 02** et **No 03** du 25 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig11.pdf>) et (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03vig11.pdf>).

MALADIES OBSERVÉES, ACTIONS DE PRÉVENTION

Toutes les maladies (anthracnose, blanc, mildiou, pourriture noire et pourriture grise) ont maintenant été observées sur différentes parties de la vigne, et ce, dans la majorité des régions. Jusqu'à maintenant, les traitements effectués en protection ont donné de bons résultats selon les observations rapportées par les conseillers de terrain. Par contre, pour les vignobles dont certains traitements ont été retardés ou oubliés, le blanc et la pourriture noire sont en évolution et doivent être surveillés de près. La protection est donc de mise. Heureusement que certains produits sont efficaces contre plusieurs maladies; consultez le bulletin d'information **No 05** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig11.pdf>) pour obtenir des renseignements à ce sujet.

Une bonne aération, par une taille adéquate sur le rang et du désherbage au sol, défavorisera les maladies qui prospèrent en conditions humides et pourraient vous sauver des applications de pesticides.

Blanc

Les traitements de protection préventifs sont à mettre à l'agenda en fonction de la sensibilité de vos cépages, de vos antécédents ainsi que de l'accumulation des degrés-jours de votre vignoble.

Selon les modèles graphiques (ligne épaisse = données réelles, ligne mince = prévisions) qui suivent :

- Moins de 500 degrés-jours accumulés = risque faible : le dépistage est de mise. S'il y a apparition de taches blanches, les traitements fongiques débutent.
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur les cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.



- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : le seuil de tolérance est atteint, la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent débuter.

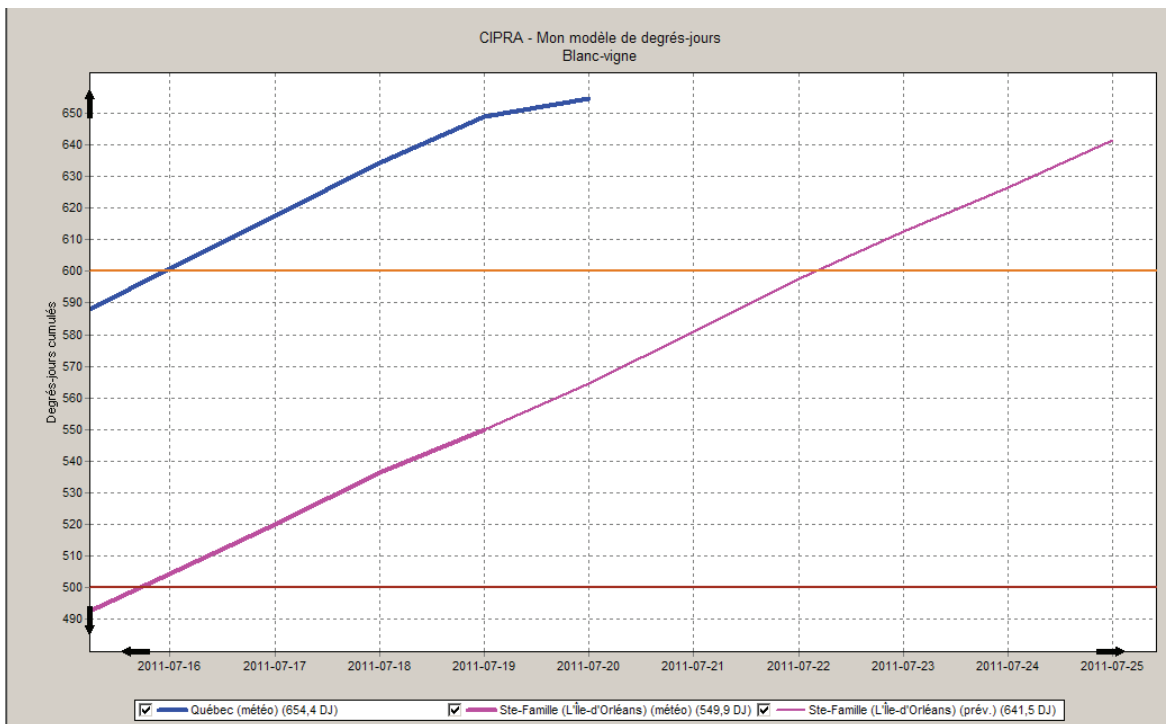
Ces modèles nous donnent un bon aperçu de ce qui s'en vient, mais comme les données météorologiques proviennent de stations situées plus ou moins en régions viticoles, le dépistage demeure votre meilleur outil pour cibler le meilleur moment pour intervenir.

La protection contre le blanc dans les vignobles devra être ajustée en fonction des précipitations (lessivage = 20 à 25 mm de pluie) et du développement des grappes.

Pour plus d'information sur le cycle du blanc, consultez le document intitulé « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) ».

En Montérégie, dans les Laurentides et en Estrie, le seuil de 700 degrés-jours en base 6 est dépassé pour chacune des stations météo consultées. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. La protection devrait être débutée. Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages.

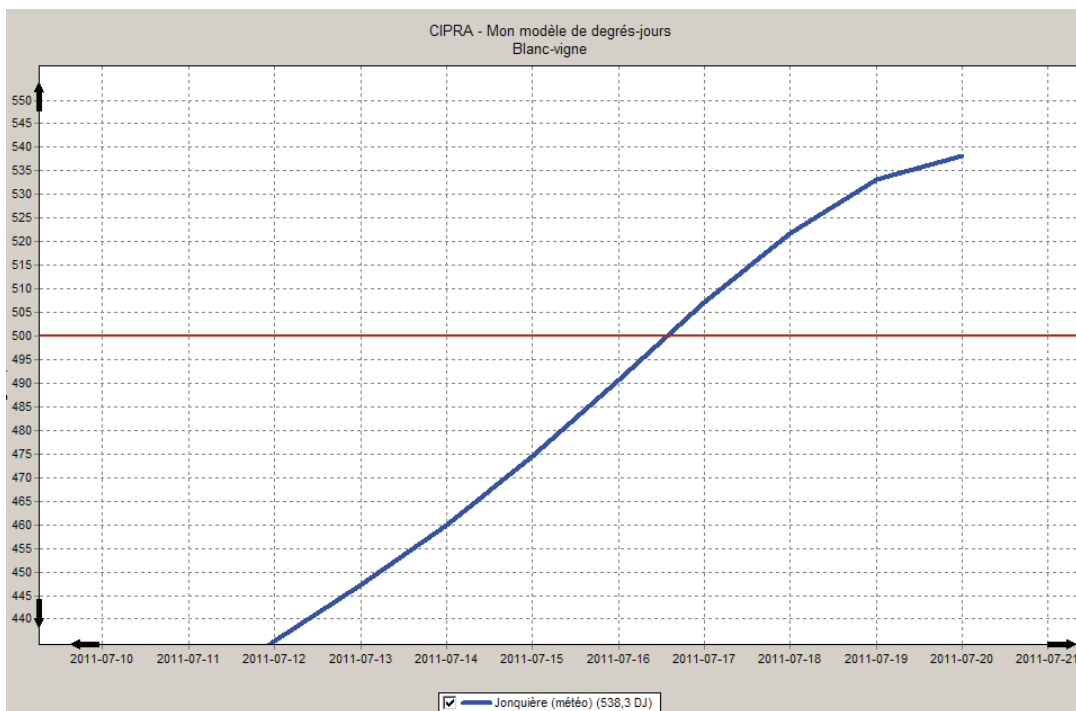
Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 26 mai



Pour les régions ayant atteint le stade pousse verte (6) plus tardivement, le seuil de 600 degrés-jours en base 6 est atteint et dépassé pour la région de Québec et le sera vers le 22 juillet pour l'Île d'Orléans. Votre niveau de protection variera selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Augmentez la fréquence de dépistage, surtout sur les cépages sensibles et modérément sensibles. La protection devrait être débutée. Attention, ce modèle n'est qu'un outil que vous devriez combiner avec du dépistage pour obtenir un meilleur portrait de votre situation.



Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour une municipalité ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 3 juin



Pour les régions ayant atteint le stade pousse verte (6) encore plus tardivement, le cumul des degrés-jours en base 6 à partir duquel il faut augmenter la vigilance pour le blanc (cumul de 500) est atteint depuis le 16 juillet environ pour la région de Jonquière. La protection des cépages sensibles devrait être débutée et la fréquence des observations au champ augmentée. Attention, ce modèle n'est qu'un outil que vous devriez combiner avec du dépistage pour obtenir un meilleur portrait de votre situation.

Brenner ou rougeot parasitaire

Les traitements préventifs faits contre le mildiou ou le blanc réprimeront ce champignon. Pour plus d'information concernant cette maladie, référez-vous à l'avertissement No 07 du 13 juin 2008 à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07vig08.pdf>.

Pourriture grise

Plus les baies avancent en maturité, plus elles deviennent sensibles à la nourriture grise. Mieux vaut prévenir avec des traitements en protection avant la fermeture de la grappe (stade 33) que d'essayer de guérir tardivement avec des traitements en éradication!

Pour les vignobles en régie biologique 🐞, le SERENADE est homologué pour lutter contre cette maladie. Le cuivre 🐞 appliqué en protection contre le blanc pourrait aussi avoir une certaine efficacité. Pour plus de détails, référez-vous à l'avertissement No 11 du 14 juillet 2011 à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11vig11.pdf>.

Il faut porter une attention particulière aux produits appliqués pour protéger le vignoble contre ce champignon. En effet, il s'adapte facilement et la résistance aux produits systémiques (ELEVATE, PRISTINE, ROVRAL, SCALA et VANGUARD) peut apparaître rapidement. Faites une bonne rotation des produits (matières actives) durant une même saison et entre les saisons si possible.



INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Pour les interventions contre le phylloxéra, référez-vous à l'avertissement **No 08** du 22 juin 2011 à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf>. À certains endroits, un 2^e traitement peut-être nécessaire.

Les captures de papillons mâles dans les pièges de **tordeuse de la vigne** se poursuivent et des dégâts sur fruits commencent à être rapportés dans les régions des Laurentides et de la Montérégie. Ne traitez que si vous avez un historique de dégâts au vignoble tôt en saison. Il est possible de dépister la présence de glomérules sur les inflorescences depuis le stade 17 (boutons floraux séparés). Plusieurs produits sont homologués et efficaces en régie conventionnelle pour se protéger de la tordeuse (voir le document « **VIGNE, Guide de protection 2011** »). En régie biologique, la confusion sexuelle à l'aide de phéromone et le DIPEL sont homologués contre ce ravageur.

Le **scarabée du rosier** termine son activité dans la majorité des régions. **Aucun produit n'est homologué** contre ce ravageur. Toutefois, si vous devez intervenir contre d'autres ravageurs, certains produits auront un effet sur le scarabée du rosier. Pour plus de détails, consultez la section *Efficacité des insecticides* du document « **VIGNE, Guide de protection 2011** ».

Les observations du **scarabée japonais** se poursuivent principalement en **Montérégie**, dans le **Centre-du-Québec** et dans **Lanaudière**. Selon les endroits, la pression de l'insecte varie de légère à forte (quelques individus par plants à plus de 20). Si vous devez intervenir, la principale fenêtre d'intervention pour l'atteindre est de la fermeture de la grappe jusqu'à la véraison (stades 33 à 35). Deux produits sont homologués en régie conventionnelle contre ce ravageur soit ASSAIL et IMIDAN. Cependant, les délais de réentrée de ces produits sont assez longs soit de 5 à 13 jours pour l'ASSAIL selon les opérations à faire (référez-vous à l'étiquette pour les détails) et de 14 jours pour l'IMIDAN.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAgE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 14 mai 2010.
- [VIGNE, Guide de protection 2011](#) : http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf.
- Iriis Phytoprotection <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx> : Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres, Inscription gratuite.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1,01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Maripier Mercier, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – vigne – 21 juillet 2011

